

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
DANS LA FONCTION PUBLIQUE



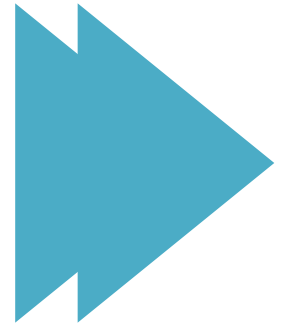
CATALOGUE DE FORMATION

Année 2021



intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle



*Vers une culture de la santé et
de la sécurité au travail dans la
fonction publique*



SOMMAIRE

4

PRÉSENTATION

9

FORMATIONS INITIALES

20

FORMATIONS CONTINUES

44

FORMATIONS ISST

55

CONTACT

Qui sommes nous ?

Les Actions Santé et Sécurité au Travail dans les fonctions publiques de l'INTEFP ont été créées le 1^{er} juillet 2008 afin de former les agents de la Fonction Publique.

Notre projet est de permettre aux agents de toute la fonction publique de bénéficier de nos acquis et de nos expériences en santé sécurité au travail.

Aussi, nous avons développé, depuis plus de 10 ans, notre offre de formation afin de pouvoir répondre aux besoins, que nous savons grandissants.

S'appuyant sur l'expertise du Ministère du Travail et en collaboration avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'INTEFP se veut vecteur de partage et de capitalisation des savoirs au sein de la fonction publique.

En 2019, nous avons organisé 80 sessions de formation et formé plus de 1200 stagiaires sur les diverses thématiques en santé sécurité au travail que nous proposons dans les pages suivantes. **Le taux de satisfaction est de 8,65/10 sur ces sessions***.

Quelles sont nos missions ?

Nos équipes interviennent dans les actions de formation initiale à destination des membres de CHSCT, des assistants et conseillers de prévention, mais également dans le processus de professionnalisation des ISST (Convention tripartite entre DGAFP-DRH Min Sociaux-INTEFP)

Depuis 2008, les Actions Santé Sécurité au Travail mobilisent des partenariats, des compétences et des moyens afin de mettre en place des actions de formation professionnelle sur des champs spécifiques identifiés par les acteurs de la prévention. Ainsi, nous sommes fiers de vous proposer des formations sur mesure à destination de vos agents.

Quelle vision de la formation ?

Être acteur de sa formation pour appréhender ses missions

Pédagogie inductive, approche actionnelle, systématisation des cas pratiques... L'équipe pédagogique des ASST vous propose à travers le renouvellement de ses formations, d'appréhender les enjeux liés à vos missions par l'acquisition des gestes métier.

La formation par les pairs : pour une professionnalisation des acteurs

Notre réseau interministériel d'intervenants apporte à nos formations un regard ouvert, dynamique et pluriel, afin de sensibiliser les agents aux questions touchant à la santé et à la sécurité au travail.

L'interministérialité : au cœur de nos préoccupations

L'expérience interministérielle menée par l'équipe des ASST a su démontrer le succès des échanges, et des rencontres entre agents provenant de divers Ministères. L'interministérialité de nos formations nourrit la réflexion des stagiaires et leur permet également de se constituer un réseau de pairs.

Les ASST misent sur la diversité pour enrichir le déroulé des formations proposées.

Quelles innovations pour 2021?

Afin de répondre à vos attentes, l'équipe pédagogique des ASST met en place des modules de formation sous un format hybride et peuvent à la demande les proposer totalement à distance.

Vous retrouverez des dispositifs d'évaluation des acquis au sein de vos formations, des autoévaluations, un livret pédagogique (ISST) proposant un parcours personnalisé qui fait le point sur les connaissances et compétences acquises lors de vos formations.

Les nouveaux enjeux pour 2021

Notre équipe a **élargi son offre de formation** et l'ouvre à **nouveaux publics**. Elle propose également de nouvelles modalités pédagogiques adaptées : groupe d'échanges de pratiques, retour d'expériences, accompagnement tutoré...

Elle s'adapte au contexte changeant, procède à des mises à jour régulières des formations, et travaille à la digitalisation de ses actions de formation afin de répondre au mieux aux demandes.

Que vous soyez RH, préventeurs, agents, ou encore managers, nos formations sauront répondre à vos attentes.

La formation tout au long de la vie

A l'INTEFP, nous pensons que les formations initiales doivent être complétées par des formations continues pour **répondre aux réalités rencontrées par les agents de prévention**.

Ainsi, l'équipe pédagogique des ASST est heureuse de vous proposer cette année encore de nombreuses formations continues, élaborées par nos spécialistes de la SST à partir des besoins identifiés chez les préventeurs.

La garantie de la qualité de la formation

Notre réseau d'intervenants est composé de **professionnels de la Santé Sécurité au Travail** (Inspecteur du travail, Inspecteur Santé Sécurité au Travail, Conseiller de prévention, Ingénieur de prévention, Psychologue-ergonome, Médecin de prévention, Consultant...)

Nos formateurs sont également **formés à intervalles réguliers en ingénierie pédagogique et techniques d'animation actionnelle**.

L'INTEFP est également engagé dans une démarche de certification qualité depuis 2018 et vise l'obtention de la certification Qualiopi en 2021.

Toujours nos formations sur mesure

L'équipe des ASST propose également de concevoir **des formations sur mesure** en accord avec les besoins de vos agents. Les programmes seront adaptés ou bien entièrement élaborés par nos soins en fonction des attentes et des réalités de vos institutions.

Nos formateurs interviendront **sur votre site et aux dates qui conviennent le mieux pour assurer la meilleure participation des préventeurs**.

Une immersion totale dans la formation

Le site de l'INTEFP à Marcy L'étoile dispose **d'un espace de restauration, d'une bibliothèque ainsi que de logements** favorisant l'immersion totale des stagiaires dans leur formation. **Des navettes entre la gare de Perrache et le site de l'INTEFP** sont également mises à disposition pour faciliter l'accès à notre centre de formation.

Un centre de formation national

L'INTEFP dispose également de 6 centres interrégionaux de formation à Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, et Paris, dans lesquels nos formations peuvent être organisées afin de limiter les déplacements des stagiaires.

Retrouvez toutes les conditions d'accès à nos sites via notre site web.

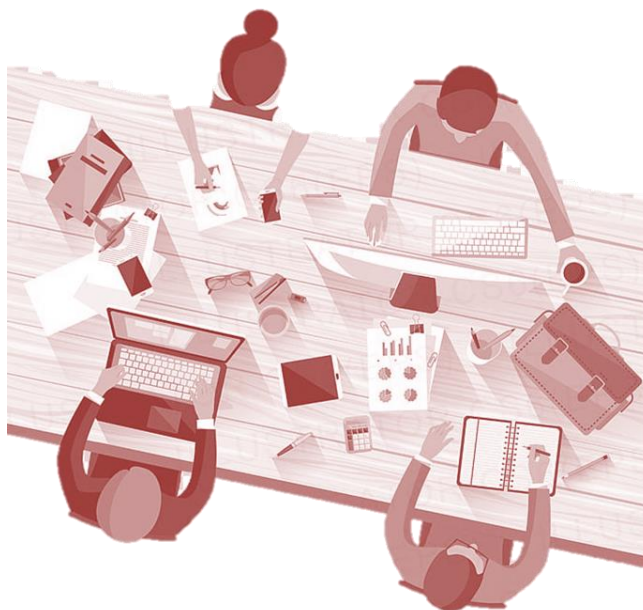
Contactez-nous pour plus de renseignements !

Un espace partagé pour plus d'échange de pratique

Afin de vous permettre de trouver les réponses à vos questions même après votre formation, l'INTEFP, met à votre disposition **un espace partagé sur sa plateforme d'apprentissage à distance PADINT**, dont les accès vous seront ouverts dès votre inscription et pour une durée d'un an.

Ainsi, vous pourrez y retrouver **les documents généraux tels que le vademecum des textes en Santé Sécurité au Travail, ou bien encore des exemples de documents (Trame de DUER, plan de prévention vierge...)** pouvant vous aider à améliorer la démarche de prévention en santé et sécurité au travail dans votre institution.

Nous savons également combien les échanges de pratique sont formateurs et fondamentaux dans la mise en place d'une démarche de prévention. Aussi, des forums d'échanges vous seront ouverts et vous serez ainsi en capacité de poser des questions à vos pairs mais aussi de partager votre expérience en matière de prévention des risques.



Besoin d'aller plus loin ?

Notre équipe reste à votre écoute afin de **satisfaire vos besoins en formation**.

Ainsi, lors des bilans de formation, il vous sera demandé quelle formation pourrait compléter vos connaissances et compétences.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins (même sur-mesure), nous vous proposerons dans les meilleurs délais un programme de formation adapté.

Au service de la formation des préventeurs



L'équipe des Actions Santé Sécurité peut également répondre à vos besoins en construisant des formations « sur-mesure » selon les thèmes identifiés en amont par vos services formation.

Une équipe accueillante et au service de la formation des agents, saura vous guider dans le choix des actions à mettre en place dans votre service.

Une pédagogie active, des formateurs expérimentés et des chargées de missions à votre écoute, permettent à l'INTEFP de répondre à vos questions de manière personnalisée.

Afin de préparer et d'adapter nos formations à vos besoins, nous vous conseillons de nous contacter à minima deux mois avant la date de formation désirée

Enfin, les équipements de l'INTEFP vous permettent d'envisager la réalisation des sessions de formation dans vos locaux ou bien dans un de nos centres de formation.

Comment s'inscrire ou commander une formation ?

Pour vous inscrire, commander une formation ou obtenir plus de renseignement, contactez nous à l'adresse suivante : intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr

Attention le délai d'accès aux formations ouvertes à l'interministériel est de 3 semaines avant le début du présentiel. Le délai d'accès aux formations intra ministériel est décidé avec le commanditaire.

Accessibilité pour personne en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr



FORMATIONS INITIALES



intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

FORMATIONS INITIALES

11

FORMATION INITIALE HYBRIDE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

12

FORMATION HYBRIDE INITIALE DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION

13

FORMATION RECYCLAGE DES ASSISTANTS/CONSEILLERS DE PRÉVENTION

14

FORMATION INITIALE DES MEMBRES DE CHSCT

15

FORMATION RECYCLAGE DES MEMBRES DE CHSCT

16

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CHSCT

17

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ÊTRE MEMBRE DE CHSCT

18

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ASSISTANTS DE PRÉVENTION

19

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : CONSEILLERS DE PRÉVENTION

FORMATION INITIALE HYBRIDE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Code FIAP0001

Informations pratiques :

Durée : 3h préalables en e-learning
+ 5 jours obligatoires (30h)
+ 1h évaluation à distance

Public cible : assistant de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail applicable à la fonction publique

Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique

Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (3h)

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Formation

- Retour sur l'expérience e-learning
 - L'activité de l'assistant de prévention
 - Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention
 - La démarche d'évaluation des risques
 - Les méthodes et les outils d'intervention
 - La visite des locaux
 - Savoir communiquer et animer un réseau
 - Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs
 - Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux
 - Evaluation formative et sommative
- **Evaluation de fin de formation à distance (1h)** (visite virtuelle, questionnaire)

FORMATION INITIALE HYBRIDE DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Code FICP0001

Informations pratiques :

Durée : 3h préalables en e-learning
+ 7 jours obligatoires (42h)
+ 1h évaluation à distance

Public cible : conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :



Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail applicable à la fonction publique

Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique

Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement

Assurer la coordination du réseau des assistants de prévention

Animer le réseau des assistants de prévention

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (3h)

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Formation

- Retour sur l'expérience e-learning
- L'activité du conseiller de prévention
- Définir les missions et le positionnement du conseiller de prévention
- La démarche d'évaluation des risques
- Les méthodes et les outils d'intervention: Maîtriser les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité
- La visite des locaux
- Sensibilisation à la prévention des RPS
- Intervention des entreprises extérieures et plan de prévention
- Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle, questionnaire)

FORMATION RECYCLAGE DES ASSISTANTS/CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Code FRACP0001

Informations pratiques :**Durée :** 2 jours obligatoires (12h)**Public cible :** assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel**Modalité pédagogique :** présentiel ou à distance**Tarif interministériel :** 200€/jour/stagiaire TTC**Tarif groupe :** sur devis**Intervenants :** conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...**Prérequis :** formation initiale**Nombre de places min :** 5**Nombre de places max :** 15**Méthode pédagogique :** actionnelle**Objectifs :**

Perfectionner ses connaissances sur la réglementation santé et sécurité au travail applicable à la fonction publique

Approfondir ses connaissances des documents réglementaires en santé et sécurité au travail

Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement

Identifier et prévenir les risques liés à son environnement de travail

*Contenu de la formation***Perfectionner ses connaissances sur la réglementation santé et sécurité au travail applicable à la fonction publique**

- Rappel réglementaire
- Les registres RSST et RSDGI
- DUERP : échanges de pratique, lien avec les autres registres
- Analyse d'un poste de travail
- Les accidents de service et congés maladie ordinaires

Identifier et prévenir les risques liés à son environnement**2 risques au choix en fonction des participants**

Le risque électrique ▪ Le risque chimique ▪ Les chutes de plain-pied ▪ Le risque routier ▪ Les TMS ▪ Les RPS ▪ Le risque amiante ▪ Le registre accessibilité ▪ Le travail en hauteur et fiches de vérification ▪ Le risque incendie ▪ Intervention des entreprises extérieures ▪ Coordination d'un réseau d'Assistants de prévention

- **Evaluation formative** (exercice de mise en situation et/ou quizz)

A NOTER : POUR CETTE FORMATION IL EST DEMANDÉ AUX STAGIAIRES DE SE PRÉSENTER MUNIS DES REGISTRES RSST ET RSDGI DE LEUR ÉTABLISSEMENT

FORMATION INITIALE DES MEMBRES DE CHSCT

Code FICH0001

Informations pratiques :

Durée : 30 min préalables en e-learning
 + 3 jours obligatoires (18h)
 + 2 jours obligatoires (12h)
 + 1h évaluation à distance

Public cible : membre de CHSCT
 Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :

Repérer la diversité des différentes missions du CHSCT
 Identifier le rôle et les prérogatives du CHSCT et de ses membres
 Inscrire l'action des membres du CHSCT dans une démarche globale et systémique de prévention
 Acquérir et savoir utiliser les méthodes et outils d'intervention relatifs au CHSCT

Formation réglementaire 3 jours : Les 2 derniers jours sont aux choix des OS tant pour l'organisme que pour la thématique

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (3h)

- Les politiques de prévention et le cadre juridique

Formation première partie : 3 jours

- Les acteurs de la prévention dans la fonction publique et leurs missions
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels
- La visite de CHSCT
- L'enquête accident de service/du travail
- Evaluation formative et sommative

Formation deuxième partie : 2 jours

Thématiques à définir en fonction des besoins de l'établissement au choix des OS

Quelques exemples : La prévention des risques psychosociaux ▪ Accidents et maladies professionnelles ▪ Ambiance thermique ▪ Amiante, Risques biologiques et sanitaires ▪ Le bruit ▪ Le champ électromagnétique ▪ Le risque chimique ▪ Conception et aménagement des locaux ▪ Les conduites addictives ▪ Danger grave et imminent ▪ Droits d'alerte et de retrait ▪ L'éclairage ▪ Electricité ▪ Entreprises extérieures (opérations de bâtiment et de génie civil, travaux du bâtiment et des travaux publics) ▪ Explosion sur les lieux de travail ▪ Fonction d'inspection : autorité et moyens ▪ Harcèlements ▪ La médecine de prévention

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle, questionnaire)

FORMATION RECYCLAGE DES MEMBRES DE CHSCT

Code FRCH0001

Informations pratiques :

Durée : 30 minutes préalables en e-learning
+ 3 jours obligatoires (18h)

Public cible : membre de CHSCT
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Prérequis : formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :

- Identifier les politiques de prévention et le cadre juridique
- Identifier les acteurs de prévention et leurs missions : rappel et aperçu des évolutions
- Appréhender les responsabilités en santé et sécurité au travail
- Appréhender l'évaluation et la prévention des risques professionnels
- Réaliser une visite de CHSCT, Participer à l'enquête accident

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (30 min) : Les politiques de prévention et le cadre juridique

- S'initier à l'évolution des politiques publiques de prévention de la santé au travail et appréhender les sources normatives du système de prévention dans la fonction publique.
- Identifier les missions du CHSCT telles qu'elles sont prescrites par la réglementation.

Formation

- Les acteurs de la prévention dans la fonction publique et leur mission
 - Identifier les missions et rôles des acteurs et le champ de compétence du CHSCT
 - Situer son action dans les modalités d'information et de consultation du CHSCT
- Les responsabilités en santé et sécurité au travail
 - Identifier les principes des responsabilités civile, administrative et pénale en SST et appréhender la question de la délégation
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels
 - Appréhender la santé sécurité au travail, les principes généraux de prévention, l'évaluation des risques dans le cadre de la situation de travail, son environnement, le contenu du travail, les risques. Analyser une situation de travail
- La visite de CHSCT
 - Comprendre et analyser une activité de travail et intégrer les conclusions de la visite à la démarche de prévention de l'établissement
- L'enquête accident
 - Identifier les principes de la reconnaissance et de la réparation des accidents
 - Participer à une enquête accident de service/du travail
 - Intégrer les conclusions de l'enquête à la démarche d'évaluation des risques
- **Evaluation formative** (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CHSCT

Code FICH0002

Informations pratiques :

Durée : 1h préalable en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : membre de CHSCT
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant ,

Prérequis : 3 premiers jours de formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Partager un vocabulaire commun sur le sujet des risques psychosociaux

Identifier les indicateurs et facteurs des RPS

Conduire une enquête RPS

Mettre en œuvre une action collective en matière de prévention

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (1h)

- Cadre juridique
- Définition et les caractéristiques des RPS

Formation : Jour 1

- Identifier les enjeux économiques et sociaux des RPS : Conséquences sur la santé et l'organisation
- Identifier le cadre réglementaire et les différents acteurs de prévention
- Appréhender les différents moments de l'analyse des risques et les différents niveaux de prévention
- Savoir détecter les RPS : du diagnostic au plan d'action

Formation : Jour 2

- Mise en pratique : la démarche d'évaluation des risques psychosociaux et les missions des membres de CHSCT.
- Mise en pratique : réaliser une enquête accident de service RPS
- **Evaluation formative** (exercice de mise en situation et/ou quizz)

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ÊTRE MEMBRE DE CHSCT

Code FIAR0001

Informations pratiques :

Durée : 5 jours obligatoires (30h)
+ 1h évaluation à distance

Public cible : membre de CHSCT issu des agences régionales de santé

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : Spécialistes de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :



Repérer la diversité des différentes missions du CHSCT

Identifier le rôle et les prérogatives du CHSCT et de ses membres

Inscrire l'action des membres du CHSCT dans une démarche globale et systémique de prévention

Acquérir et savoir utiliser les méthodes et outils d'intervention relatifs au CHSCT

Partager un vocabulaire commun sur les RPS

Identifier les indicateurs et facteurs des RPS

Mettre en œuvre une enquête RPS

Mettre en œuvre une action collective de prévention

Contenu de la formation

Définir le cadre de l'action

- Appréhender le cadre de la santé et de la sécurité au travail (SST) dans les ARS
- Les parties prenantes de la SST dans les ARS, les missions et le fonctionnement des instances, les différentes responsabilités et les parties pouvant être mises en cause

Participer à l'évaluation des risques et la démarche de prévention

- L'évaluation et la prévention des risques professionnels

Acquérir une méthode d'action : la visite des locaux

- Méthodologie de la visite de locaux/ de site et lien avec la démarche de prévention

Accompagner une démarche de prévention des RPS (2 jours)

- Enjeux, analyse des conséquences, accompagnement et démarche de prévention

Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle et quizz)

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Code FIAR0002

Informations pratiques :

Durée : 5 jours obligatoires (30h)
+ 1h évaluation à distance

Public cible : assistant de prévention issu des agences régionales de santé

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : spécialiste de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail spécifique aux ARS

Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique

Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement.

Contenu de la formation

Identifier le cadre réglementaire spécifique aux ARS

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail dans les ARS
- Les responsabilités pénales en matière de santé et sécurité au travail

Généralités sur la mission d'assistant de prévention

- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun
- L'activité de l'assistant de prévention
- Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention

La démarche d'évaluation des risques

- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux

Savoir communiquer et animer un réseau

- Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs

Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux

Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle et quizz)

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Code FIAR0003

Informations pratiques :

Durée : 7 jours obligatoires (42h)
+ 1h évaluation à distance

Public cible : conseiller de prévention issu des agences régionales de santé

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : spécialiste de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :

Appréhender la réglementation SST applicable aux ARS

Identifier le système d'acteurs de la prévention

Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement

Assurer la coordination du réseau des assistants de prévention

Animer le réseau des assistants de prévention

Contenu de la formation

Connaître le cadre réglementaire spécifique aux ars

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de SST dans les ARS
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Généralités sur la mission de conseiller de prévention

- L'activité du conseiller de prévention
- Définir les missions et le positionnement du conseiller de prévention

La démarche d'évaluation des risques

- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux

Savoir communiquer et animer un réseau

- Identifier et savoir utiliser les outils et les méthodes de communication pour favoriser la cohésion du réseau des assistants de prévention

Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux

Elaborer un plan de prévention

- Intervention des entreprises extérieures et plan de prévention

Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle et quizz)














FORMATIONS CONTINUES



intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

FORMATIONS CONTINUES

-  23 L'ACCIDENT DE SERVICE
-  24 ACCIDENT INDUSTRIEL : ACCOMPAGNEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE
-  25 DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE
-  26 L'ENQUÊTE ACCIDENT DE SERVICE DE CHSCT
-  27 FORMATION/INFORMATION SUR LE MÉTIER ET LES MISSIONS D'ASSISTANT/CONSEILLER DE PRÉVENTION
-  28 GESTION DES PUBLICS DIFFICILES : LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION AU SERVICE DE VOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES
-  29 LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : LEVIERS DU MANAGEMENT ET DES RH
-  30 INITIATION AUX PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ
-  31 INTRODUCTION AU SYSTÈME DE PRÉVENTION DE LA SSTFP
-  32 PLAN DE PRÉVENTION POUR L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES
-  33 LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

34

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES FAITES AUX AGENTS

35

PRÉVENIR LES RPS : SENSIBILISATION

36

PRÉVENIR LES RPS : OUTILS ET MOYENS

37

PRÉVENIR LES RPS : AGIR FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES

38

PRÉVENIR LES RPS EN CELLULE DE VEILLE/ALERTE : ANALYSE ET PRÉVENTION PRIMAIRE

39

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RPS : APPROCHE ET OUTILS POUR LE MANAGEMENT

40

RÉDIGER UNE FICHE DE POSTE À PARTIR D'UNE DONNÉE DE SÉCURITÉ

41

LE RISQUE AMIANTE

42

LA SÛRETÉ DES AGENTS

43

LA VISITE DE CHSCT

L'ACCIDENT DE SERVICE

Code FCACCP0001

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : assistant et conseiller de prévention, membre de CHSCT
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST...

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Identifier le régime des accidents de service/accidents du travail
Réaliser une enquête accident de service/du travail

Contenu de la formation

Identifier les notions fondamentales : l'accident de service, accident de mission, accident de trajet, déclaration, reconnaissance et réparation

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

Participer à une enquête accident de service

- Construire une méthodologie d'enquête : réalisation, restitution.
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

ACCIDENT INDUSTRIEL : ACCOMPAGNEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE

Code FCCE0001

Informations pratiques :**Durée :** 2 jours obligatoires (12h)**Public cible :** membre de cellule de crise
Formation ouverte à l'interministériel**Modalité pédagogique :** présentiel ou à distance**Tarif interministériel :** 200€/jour/stagiaire TTC**Tarif groupe :** sur devis**Intervenants :** formateur en prévention des risques majeurs**Prérequis :** formation initiale**Nombre de places min :** 5**Nombre de places max :** 15**Méthode pédagogique :** actionnelle**Objectifs :**

- Identifier son rôle et ses missions en tant qu'acteur de la cellule de crise afin d'agir en cas de crise potentielle
- Savoir mobiliser des réflexes acquis grâce à l'expérimentation
- Savoir anticiper les facteurs de crise
- Savoir anticiper ses actions en cas de crise majeure
- S'approprier des outils propres à son administration en matière de gestion de crise

*Contenu de la formation***Appréhender la notion de risques majeurs**

- Définir les risques majeurs
- Gérer une crise provoquée par un risque majeur

La cellule de crise : rôles et missions

- Définir les rôles et missions d'une cellule de crise
- S'approprier les documents
- Quelles actions mettre en œuvre avant, pendant et après la crise ?

Mise en situation : cas pratique

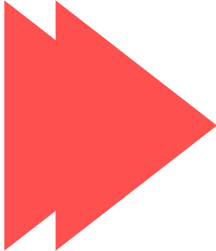
- Réalisation d'exercices pratiques
- Retours d'expérience
- Débriefing
- Rédaction de compte rendu

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE

Code FCTP0001

Informations pratiques :**Durée :** 1 jour obligatoire (6h)**Public cible :** tout préventeur
Formation ouverte à l'interministériel**Modalité pédagogique :** présentiel ou à distance**Tarif interministériel :** 200€/jour/stagiaire TTC**Tarif groupe :** sur devis**Intervenants :** conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...**Prérequis :** formation initiale**Nombre de places min :** 5**Nombre de places max :** 15**Méthode pédagogique :** actionnelle**Objectifs :**

- 
- Connaître les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement DGI)
 - Connaître la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
 - Identifier le rôle du CHSCT (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative
 - Savoir impulser une action de prévention adaptée suite à un DGI

*Contenu de la formation***Les notions fondamentales : le DGI, le droit de retrait, l'alerte**

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

La procédure d'alerte et le registre DGI

- Connaître la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Savoir compléter le registre des DGI
- S'approprier l'outil, la démarche

Réaliser une enquête DGI en CHSCT

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail sur le règlement intérieur du CHSCT
- Maîtriser les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

L'ENQUÊTE ACCIDENT DE SERVICE DE CHSCT

Code FCACCP0002

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : membre de CHSCT, assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Réaliser une enquête suite à un accident de service
Proposer un plan d'action

Contenu de la formation

Appréhender la méthodologie de l'enquête AT/AS, MP

- Présentation, intérêt, démarche
- L'arbre des causes en pratique

Identifier les différentes phases d'une enquête

- Déclencher l'enquête, préparer l'enquête
- Mener de l'enquête
- Préconiser des mesures de prévention

Mise en pratique

- Réaliser une enquête CHSCT à l'aide d'un cas pratique

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

FORMATION/INFORMATION SUR LE MÉTIER ET LES MISSIONS D'ASSISTANT/CONSEILLER DE PRÉVENTION

Code FCACCP0003

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : tout agent
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :



Sensibiliser les agents à la santé sécurité au travail ainsi qu'à la prévention des risques professionnels dans la fonction publique
Mobiliser des agents pour promouvoir la culture de la santé sécurité au travail dans l'établissement
Savoir identifier les spécificités liées à la mission d'assistant/conseiller de prévention comme agent préventeur de terrain

Contenu de la formation

Les notions fondamentales de la SST dans la FPE

- Les sources législatives et réglementaires applicables en matière de SST
- Les responsabilités pénales en matière de SST
- Le rôle et missions des acteurs et responsabilités : chef de service, médecin de prévention, membres du CHSCT, agents, ISST...

Définir les missions et le positionnement de l'assistant/conseiller de prévention

- Introduction de la lettre de cadrage
- Les domaines d'action
- L'activité de l'assistant au quotidien: observation, analyse, diagnostic, proposition, conseil, impulsion
- La mission d'évaluation des risques professionnels (initiation)

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

GESTION DES PUBLICS DIFFICILES : LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION APPLIQUEES AUX SITUATIONS DIFFICILES OU CONFLICTUELLES

Code FCTA0001

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : tout agent
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ingénieur de prévention

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Reconnaitre et cartographier les situations difficiles et conflictuelles

Maîtriser les fondamentaux de la communication et connaître les règles spécifiques aux situations difficiles ou conflictuelles

Contenu de la formation

Formation : Jour 1

- Définition de situation difficile, conflictuelle
- Mécanismes et gestion des situations conflictuelles
- Les bases de la communication

Formation : Jour 2

- Les règles spécifique de la communication en situation difficile ou conflictuelle
- Prévenir/réagir face à une situation conflictuelle

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : QUELS LEVIERS POUR LES RH ET LE MANAGEMENT ?

Code FCMA0001

Informations pratiques :

Durée : 1 heure 20 préalables en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : encadrant, responsable ressources humaines, référent handicap
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : sur devis

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant, spécialiste du management

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité : recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens d'une approche intégrée
Définir son rôle dans la gestion du handicap au travail
Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (1h20)

- Interrogations sur les représentations du handicap
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Formation

- Savoir mener un entretien d'intégration et/ou de retour à l'emploi après une aggravation de la situation de handicap d'un agent
- Anticiper l'arrivée ou le retour d'un agent et l'accueillir dans de bonnes conditions
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Réaliser le suivi et l'évaluation professionnelle d'un agent en situation de handicap
- Elaborer un plan d'action prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

INITIATION AUX PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ

Code FCACCP0004

Informations pratiques :**Durée :** 1 jour obligatoire (6h)**Public cible :** assistant et conseiller de prévention de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance**Tarif interministériel :** 200€/jour/stagiaire TTC**Tarif groupe :** sur devis**Intervenants :** conseiller de prévention académique**Prérequis :** formation initiale**Nombre de places min :** 5**Nombre de places max :** 15**Méthode pédagogique :** actionnelle**Objectifs :**

Identifier le cadre réglementaire relatif à l'Education Nationale et à l'Enseignement Supérieur

Savoir élaborer un plan particulier de mise en sûreté et procéder à sa mise en place

Savoir réagir face aux risques majeurs

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Identifier et s'appropriier le cadre réglementaire relatif à la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté dans les l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur
- A partir du guide d'élaboration des plans particuliers de mise en sûreté, savoir comment procéder à leur constitution.
- Mise en situation : Les plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs
A partir de scenarii d'exercice, participer à l'élaboration de plans particuliers de mise en sûreté
- **Evaluation formative** (exercice de mise en situation et/ou quizz)

INTRODUCTION AU SYSTÈME DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Code FCTP0002

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : tout préventeur, médecin du travail amené à intervenir pour la fonction publique, encadrant
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, médecin de prévention, ISST, inspecteur du travail...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :

S'approprier la culture de prévention de la SST au travail pour les trois versants de la Fonction publique (Etat, Hospitalière, Territoriale)

Appréhender le cadre réglementaire et institutionnel et les principes organisationnels sous-jacents

Savoir repérer les points communs et les divergences entre les fonctions publiques

Comprendre les situations de superposition/articulation avec le système de prévention du régime général

Contenu de la formation

Formation

- Appréhender les grands principes d'organisation de la SST dans la fonction publique : repères historiques, statistiques et juridiques.
- Identifier les véritables spécificités de la SST dans la fonction publique : le dialogue social, le contrôle et le régime de « responsabilités ».
- La spécificité du suivi médical des fonctionnaires et du régime des accidents de service.

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

PLAN DE PRÉVENTION POUR L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Code FCACP0005

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)
+ 1h évaluation à distance

Public cible : assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Connaitre le cadre réglementaire

Savoir quand et comment applique le cadre réglementaire

S'approprier un lexique référent

Participer à l'élaboration d'un plan de prévention pour entreprise extérieure

Contenu de la formation

Le cadre réglementaire relatifs à l'élaboration des plans de prévention pour l'intervention des entreprises extérieures : quand et comment l'appliquer?

S'approprier un lexique référent : identifier les définitions.

- La typologie des entreprises
- Les risques d'interférence
- Les unités de lieu
- Le personnel
- Quel type d'opérations visées?
- Quels sont les protocoles de sécurité ?
- Lister des travaux dangereux

Participer à l'élaboration d'un plan de prévention pour entreprise extérieure

- Cas pratique de mise en situation

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Code FCTP0003

Informations pratiques :

Durée : 30 minutes en e-learning

Public cible : tout préventeur

Condition d'accès : ordinateur, connexion internet, casque audio

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 50€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Intégrer les plans de continuité d'activité à son action de préventeur

Identifier les enjeux liés à l'élaboration des plans de continuité d'activité

Identifier les conséquences liés à la mise en œuvre des plans de continuité d'activité

Contenu de la formation

Interview filmée de M. Pierre MARDRUS, chargé de mission aux ministères sociaux

- Présentation des PCA, responsabilités et enjeux.
- Présentation des conséquences pour les agents.
- Comment s'effectue la reprise d'activité post-crise?

Intégrer les plans de continuité d'activité à son action de préventeur

- Activités d'auto-formation
- Savoir identifier les risques à intégrer aux plans de continuité d'activité
- Identifier les impératifs à respecter lors de l'élaboration des plans de continuité d'activité
- Déterminer les actions à mettre en œuvre lors de la reprise d'activité post-crise

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES FAITES AUX AGENTS

Code FCTP0004

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : assistant et conseiller de prévention, CHSCT, médecin de prévention...
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant, psychologue, ergonome, médiateur

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :

Partager un vocabulaire commun sur le thème du harcèlement et des violences

Appréhender le cadre juridique et les enjeux relatifs au harcèlement et aux violences

Savoir identifier les indicateurs de situations problèmes

Reconnaitre les différents niveaux de prévention

Mettre en place un dispositif de prévention du harcèlement

Se situer en tant qu'acteur de prévention et développer sa posture d'écoute

Contenu de la formation

Rappel sur les notions de harcèlement et de violences

- Les différents types de violences, de harcèlement et les agissements sexistes

Le cadre juridique et institutionnel applicable à la fonction publique d'état

- Les sources législatives et réglementaires applicables dans la fonction publique d'Etat.
- Les responsabilités pénales et la procédure de droit d'alerte et droit de retrait
- L'exercice de protection fonctionnelle

Prévenir les situations problèmes

- Distinguer les différents niveaux de prévention, les documents de référence à disposition et les acteurs de prévention
- La médiation et la médiation préalable obligatoire
- Savoir mener des actions d'information et de sensibilisation

Intervenir face à une situation problème

- Appréhender les droits et les devoirs des agents et étoffer son rôle d'acteur clef de la prévention

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

PRÉVENIR LES RPS : SENSIBILISATION

Code FCTA0002

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : tout agent
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST, médecin de prévention, ergonomiste

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

- Partager un vocabulaire commun sur le sujet des risques psychosociaux
- Connaitre les indicateurs et facteurs des RPS
- Savoir identifier les signaux faibles des RPS
- Identifier les personnes ressources
- Savoir alerter

CONTENU DE LA FORMATION

Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on?

- S'approprier les notions fondamentales : définitions, facteurs de risques, enjeux
- Focus sur les conduites addictives

Les risques psychosociaux : à qui s'adresser?

- Se situer dans le système de prévention et savoir alerter

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

PRÉVENIR LES RPS : OUTILS ET MOYENS

Code FCTP0005

Informations pratiques :

Durée : 1h préalable en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)
+ 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : tout préventeur
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant,
psychologue, ergonomiste

Prérequis : formation à la
prévention des RPS : sensibilisation

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

- Appréhender le cadre juridique et les enjeux relatifs aux RPS
- Savoir identifier les indicateurs et les facteurs des RPS
- Identifier les différents niveaux de prévention des RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

Contenu de la formation

Formation : Jour 1 et 2

- Les enjeux : les RPS comme un enjeu sanitaire majeur
- Le cadre de la réglementation et les acteurs : identifier le cadre juridique et les différents acteurs de la prévention et leur rôle dans la prévention des RPS
- Les moments de l'analyse des risques : les facteurs de risque et l'analyse dynamique de l'organisation du travail, les changements organisationnels, la mise en place et mise à jour du DUER, situation de crise, accident
- Détecter les RPS : les indicateurs des facteurs de risque (manifestations/causes/conséquences), des violences externes au violences internes, du stress au travail à l'épuisement professionnel. Evaluer les facteurs de risque et agir sur les facteurs de risque. Intégrer les RPS au DUER
- Les différents niveaux de prévention : prévention primaire, secondaire, tertiaire. Le rôle des acteurs de la santé

Lors de l'intersession de 1 mois, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Formation : Jour 3

- Journée de retour d'expérience sur les travaux réalisés lors de l'intersession.
- Echanges de pratique et retour d'expérience

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

PRÉVENIR LES RPS : AGIR FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES

Code FCTP0006

Informations pratiques :

Durée : 1h préalable en e-learning
+ 1 jour obligatoire (6h)
+ 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : tout préventeur
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant,
psychologue, ergonomiste

Prérequis : formation «Outils &
moyens» FCTP0006

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

- Appréhender les changements dans l'organisation du travail
- Savoir se situer en tant qu'acteur de prévention
- Développer sa posture d'écoute face au RPS
- Savoir analyser les situations de RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

Contenu de la formation

Formation : Jour 1

- Appréhender les mutations organisationnelles : Les apports de la sociologie des organisations : le lean management, le management par dispositifs, le neo-management... L'Homme au travail : de nouveaux enjeux pour une nouvelle posture. Focus sur la notion d'autonomie
- Etoffer son rôle d'acteur clef de la prévention : Agir en CHSCT (restituer, communiquer, etc...), définir des axes prioritaires, leur mise en œuvre et leur suivi
- Développer sa capacité d'écoute et d'analyse des situations de RPS : Écouter, analyser pour mieux appréhender les problématiques et leurs dynamiques sur l'individu, l'organisation et sur le travail. accueillir, accompagner et orienter un collègue. travailler sur une trame de conduite d'entretien

Lors de l'intersession de 1 mois, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Formation : Jour 2

- Journée de retour d'expérience sur les travaux réalisés lors de l'intersession.
- Echanges de pratique et retour d'expérience
- Levée des derniers questionnements des stagiaires

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

PRÉVENIR LES RPS EN CELLULE DE VEILLE/ALERTE : ANALYSE ET PRÉVENTION PRIMAIRE

Code FCTP0007

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : membre de cellule de veille/alerte,
membre de CHSCT
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant,
psychologue, ergonome, médiateur,
ISST

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Partager un socle commun et de compréhension des dynamiques de développement des RPS et de développement de la santé et des RPS

Partager une méthodologie commune en vue de l'élaboration du plan d'action RPS pour une montée en compétence et de la consolidation des membres des cellules veille et alerte

Contenu de la formation

Socle commun

- Identifier le cadre juridique relatif aux RPS
- Savoir identifier les facteurs de risques
- Identifier les impacts des changements organisationnels
- Identifier les manifestations des RPS sur la santé des agents

Méthodologie : basée sur des cas pratiques

- Savoir utiliser les ressources disponibles afin de mesurer et évaluer les RPS
- Savoir mener une analyse en amont des situations de risques à partir des bilans sociaux
- Partager une culture commune sur la question des RPS pour favoriser les conditions de travail

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RPS : APPROCHE ET OUTILS POUR LE MANAGEMENT

Code FCMA0002

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)
+ 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : personnel encadrant, responsable RH, manager ...
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant, psychologue, ergonomiste, médiateur

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Développer des pratiques de management répondant au mieux à aux enjeux croissants d'amélioration de la qualité de vie au travail et de la performance.

Contenu de la formation

Formation

- Comprendre ce que recouvre la notion de qualité de vie au travail, et ce que sont les risques psychosociaux ainsi que les mécanismes du stress au travail
- Identifier et savoir analyser les signaux faibles et les situations de travail potentiellement génératrices de RPS
- Mettre en perspective les facteurs de contraintes et de ressources (protection) via une analyse de situations structurée et outillée
- Identifier les actions à mettre en place pour prévenir au mieux ou réduire les situations à risques repérées
- Solliciter ou orienter les interlocuteurs adaptés selon les situations rencontrées dans le quotidien
- Développer des pratiques de management répondant au mieux aux enjeux croissants d'amélioration de la qualité de vie au travail et de la performance

Lors de l'intersession, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

RÉDIGER UNE FICHE DE POSTE À PARTIR D'UNE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Code FCACCP0006

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : assistant ou conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

A partir d'une donnée de sécurité, savoir rédiger une fiche de poste

CONTENU DE LA FORMATION

Deux thèmes au choix : à définir par le commanditaire

Thème 1 : Le risque chimique

- Rédiger une fiche de poste de sécurité : risques chimiques : REACH, La fiche de données de sécurité, l'étiquetage, la fiche technique, la fiche de données de sécurité et les obligations du chef de service, la fiche de données de sécurité et le DUER
- Rédiger une fiche de poste à partir d'une fiche de données de sécurité et d'une fiche technique : Etablissement d'une fiche de poste de sécurité risques chimiques

Thème 2 : Le risque machine

- Rédiger une fiche de poste de sécurité : risques machines : La Directive « machines » 2006/42/CE, définition d'une machine et d'une « quasi-machine », informations et avertissements sur la machine, principes généraux de rédaction de la notice d'instructions, contenu de la notice d'instruction
- Rédiger une fiche de poste à partir d'une notice d'instruction d'un équipement de travail : Etablissement d'une fiche de poste de sécurité d'un équipement de travail

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LE RISQUE AMIANTE

Code FCACCP0007

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : assistant et conseiller de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Appréhender le risque amiante au regard de l'activité d'assistant et conseiller de prévention

Contenu de la formation

Formation

- Connaître le risque amiante
- Appréhender le Dossier Technique Amiante
- Méthodologie d'EVRP face au risque amiante
- Co-activité et risque amiante
- Mesure et moyens de prévention

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LA SÛRETÉ DES AGENTS

Code FCTP0008

Informations pratiques :

Durée : 1 heure en e-learning

Public cible : tout préventeur

Condition d'accès : ordinateur, connexion internet, casque audio

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 50€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Savoir identifier les risques de malveillance

Identifier les actions spécifiques de prévention à mettre en œuvre au quotidien

Identifier les acteurs de prévention et leurs responsabilités

Règles fondamentales et mise en œuvre de la prévention

Contenu de la formation

Interview filmée de M. Loïc Le Gall, Chef de l'unité « Planification de défense » au pôle « défense et sécurité des Ministères Sociaux

- Les généralités liées à la notion de sûreté dans les administrations
- La mise en œuvre des actions de prévention en matière de sûreté

Activité d'auto-formation / intégration des connaissances

- Le cadre réglementaire et les documents de référence en matière de prévention des risques
- Les responsabilités et l'intégration de la notion de sûreté dans l'évaluation des risques professionnels
- Violence quotidienne et menace terroriste : quelles différences et quels enjeux pour les agents de la fonction publique?
- Identification des acteurs de prévention et interdépendance
- Identification des plans de prévention existants

Mise en situation virtuelle

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LA VISITE DE CHSCT

Code FCACCP0008

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)
+ 1h évaluation à distance

Public cible : membre de CHSCT, assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, inspecteur du travail, ingénieur de prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Améliorer la démarche de prévention à partir des éléments recueillis en visites de CHSCT

Contenu de la formation

Savoir préparer une visite de site

- Repérer le cadre réglementaire et s'approprier des outils méthodologiques
- Repérer les droits et obligations du CHSCT et de ses membres
- Situer la visite dans l'activité du CHSCT
- Construire une grille de visite
- Connaître, savoir identifier les registres et les documents consultables

Participer à une visite de site

- Collecter des données : observer, consulter des documents et mener des entretiens

Les suites de la visite

- Restituer et exploiter la visite : établir un rapport, rédiger une fiche de proposition d'action, identifier la procédure en CHSCT
- Intégrer les conclusions de la visite à la démarche de prévention de l'établissement.
- Etablir un tableau des actions engagées et participer à leur suivi.

Evaluation formative et sommative (exercice de mise en situation et/ou quizz)



FORMATIONS ISST



intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

FORMATION INITIALE INTERMINISTÉRIELLE DES ISST

Code FIIS0001

Informations pratiques :

Durée : 9 semaines en alternance (204h)
+ 5 jours formation continuée (30h)
La formation s'étale de septembre à juin , alternant travaux sur poste, semaines en présentiel et stages

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif : sur devis

Intervenants : binôme, ISST, expert, préventeur, consultant, ...

Prérequis : nomination

Nombre de places min : 10

Nombre de places max : 20

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :



Appréhender les enjeux de la préservation de la SST dans la fonction publique et se situer dans son environnement de travail
Repérer les fondamentaux du métier d'ISST : Identifier sa mission d'inspection et ses liens avec les autres acteurs de la prévention
Acquérir les bases juridiques, techniques, méthodologiques des interventions en matière de risques au travail
Acquérir les techniques d'intervention en fonction des publics, des demandes et des besoins, les bases de la communication et du conseil

Le dispositif de professionnalisation des ISST fait l'objet d'une convention tripartite DGAFF/DRH ministère sociaux /INTEFP depuis 2011.

La formation est obligatoire et préalable à la prise de poste.

Contenu de la formation

Formation

- Thème 1 : Le cadre juridique et organisationnel de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique
- Thème 2 : La fonction d'inspection santé et sécurité au travail
- Thème 3 : Les risques au travail
- Thème 4 et 5 : Méthodologie de l'intervention des ISST et méthodologie de la visite d'inspection
- Evaluation formative et auto-évaluation (grille de positionnement)

2 stages

- Stage de 2 semaines auprès d'un agent de contrôle en DIRECCTE
- Stage d'une semaine auprès d'un ISST homologue

Formation continuée

Thématiques à définir en fonction des besoins de la promotion

LE CONTRÔLE DU RISQUE ÉLECTRIQUE

Code FCIS0001

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : Ingénieur de prévention des risques, ISST confirmé

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Maîtriser les fondamentaux pour mener un contrôle en matière d'électricité

Identifier les différentes configurations du risque électrique

S'approprier la réglementation et ses évolutions récentes

Lire, interpréter et exploiter un rapport de vérification

Contenu de la formation


Formation

- Les fondamentaux en électricité
- Le risque électrique et la réglementation : architecture de la réglementation
- Evolutions du cadre réglementaire depuis les changements fondamentaux de l'année 2011
- Savoir lire un rapport de vérification : méthodes d'analyse
- La nécessité de « lecture » critique : savoir détecter les risques majeurs
- Savoir exploiter un rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition
- **Evaluation formative** (exercice de mise en situation et/ou quizz)

DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE

Code FCIS0002

Informations pratiques :**Durée :** 1 jour obligatoire (6h)**Public cible :** inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel**Modalité pédagogique :** présentiel ou à distance**Tarif interministériel :** 200€/jour/stagiaire TTC**Tarif groupe :** sur devis**Intervenants :** conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...**Prérequis :** formation initiale**Nombre de places min :** 5**Nombre de places max :** 15**Méthode pédagogique :** actionnelle**Objectifs :**

- 
- S'approprier les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement DGI)
 - Appréhender la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
 - Identifier le rôle du CHSCT (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative
 - Impulser une action de prévention adaptée suite à un DGI

*Contenu de la formation***Les notions fondamentales : le DGI, le droit de retrait, l'alerte**

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

La procédure d'alerte et le registre DGI

- Identifier la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Identifier le registre des DGI
- S'approprier l'outil

Réaliser une enquête DGI en CHSCT

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail du CHSCT sur le règlement intérieur
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : INTÉGRATION, MAINTIEN DANS L'EMPLOI, RECLASSEMENT

Code FCIS0003

Informations pratiques :

Durée : 1 heure 20 préalables en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : sur devis

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant, référent handicap, ISST

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

- Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité : recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens d'une approche intégrée
- Définir son rôle d'ISST en matière de prise en compte du handicap au travail
- Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (1h20)

- S'interroger sur les représentations du handicap
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Formation

- Mesurer les enjeux de la démarche de prévention des risques professionnels pour les personnes en situation de handicap
- Connaître l'évolution du cadre légal
- Cerner le rôle de l'ISST en matière de situations de handicap
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Faire des préconisations prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Evaluation formative (quizz)

L'ISST FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES

Code FCIS0004

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)
+ 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant psychologue du travail spécialisé en animation de groupe

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle, groupe d'échange de pratiques



Objectifs :

Faciliter le développement d'une identité professionnelle : Faire émerger des repères professionnels transverses

Analyser des cas concrets pour faire ressortir la réalité du travail
Restituer les pratiques dans le système SST

Contenu de la formation

Formation : Jour 1

- Clarification des notions : (situations difficiles, dégradées. Médiation/conciliation/arbitrage)
- Typologie et identification des différentes situations dégradées auxquelles fait face l'ISST

Formation : Jour 2

- Mise en pratique de l'exercice du rôle et fonctions de l'ISST à travers ces mises en situation : repères, gestes professionnels
- Identification des outils mobilisés et remontées des besoins, des manques

Formation : Jour 3

- Retour des stagiaires sur une situation conflictuelle éprouvée : quels outils, gestes, repères... mobilisés

Evaluation formative (exercice de mise en situation)

LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNIQUES

Code FCIS0005

Informations pratiques :

Durée : 1 ou 2 jours obligatoires (12h) selon la demande

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST, expert, ingénieur

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Identifier les principes généraux sur le risque en question

Mesurer les risques encourus, exposition au risque, probabilité accident

Appréhender les éléments réglementaires concernant le risque

« Agir » en tant qu'ISST, faire des recommandations, et proposer des mesures de préventions adaptées

Contenu de la formation

Formation

Risques au choix

Quelques exemples de Risques

Agressions et d'incivilités ▪ Ambiance thermique ▪ Amiante ▪ Risques biologiques et sanitaires
▪ Bruit ▪ Chute de plain-pied ▪ Chute de hauteur ▪ Chimique ▪ Conception et aménagement des locaux ▪ Conduites addictives ▪ Eclairage ▪ Entreprises extérieures ▪ Equipements de travail
▪ Electrique, rayonnement ▪ Incendie, explosion ▪ Majeurs ▪ Routier ▪ RPS ▪ TMS▪

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE

Code FCIS0006

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST, ingénieur de prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :

Identifier les différentes catégories d'appareils et accessoires de levage

Identifier les risques liés à l'utilisation des appareils et accessoires de levage

Identifier et appliquer la réglementation spécifique

Lire des rapports de vérification et les exploiter

Appréhender la méthodologie de contrôle

Contenu de la formation

Formation

- Identification des équipements servant au levage
- Les familles d'équipement technique. Levage – Utilité – Vocabulaire
- Identification des principaux composants
- Appréhender les risques liés à l'utilisation des équipements de levage
- Accidentologie des équipements de levage
- Réglementation relative à l'installation, à l'implantation et à l'organisation
- Réglementation relative aux vérifications et à la conduite
- L'exploitation du rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Code FCIS0007

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST confirmé,
membre de la CARSAT

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :

Être en capacité d'identifier les enjeux de la réglementation en termes de prévention et d'organisation du travail

Percevoir le cadre de l'apprentissage dans la fonction publique d'état

Situer l'action de l'ISST dans la préservation de la santé

Maîtriser les règles régissant la procédure de déclaration de dérogation et les modalités conditionnant l'efficacité de l'action des ISST

Conseiller les établissements sur l'évaluation des risques et la démarche de prévention

Contenu de la formation

Formation

- Présentation de la campagne de recrutement d'apprentis dans la fonction publique d'Etat et enjeux de santé, sécurité au travail
- Identifier la procédure de dérogation aux « travaux réglementés » dans la fonction publique d'Etat : le dispositif réglementaire et les conditions d'application
- Pratiques et problématiques de construction d'une action de prévention de la santé des travailleurs mineurs : regards croisés
- Rôle et missions de la CARSAT et du service de prévention
- Favoriser l'accueil des jeunes et nouveaux embauchés : la démarche « synergie »
- Identifier les outils en ligne et la formation des tuteurs
- La démarche globale d'évaluation des risques dans les établissements d'accueil de jeunes travailleurs ou de nouveaux arrivants
- Questions ouvertes et débats

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

FORMATION ACTION : VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : COMPRENDRE, AGIR ET PRÉVENIR

Code FCIS0008

Informations pratiques :

Durée : 45 minutes préalables en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Modalité pédagogique : présentiel ou à distance

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST, expert, acteur de la prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Déconstruire les stéréotypes

Interroger et adapter ses pratiques professionnelles

Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

Savoir comment réagir et se mobiliser pour prévenir et impulser une dynamique d'action au sein des organisations

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (45 min)

- Evolution de la place des femmes dans le monde du travail et égalité professionnelle
- Typologies des violences sexuelles et sexistes et la législation s'y rapportant
- Mécanismes de la violence et ses conséquences

Formation

- Identifier et comprendre : stéréotypes, stratégie des agresseurs, réaction des victimes
- Appréhender la réglementation et l'appliquer dans sa pratique professionnelle
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action.
- Savoir comment réagir et se mobiliser en tant qu'ISST pour prévenir : interroger et adapter ses pratiques professionnelles ;
- Impulser une dynamique d'action au sein des organisations

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Définitions

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), Siret n° 130 000 136 000 15 - Code APE : 8411 Z.

Les termes utilisés dans les présentes, auront la définition suivante : Client : le client identifié dans le bon de commande et/ou convention / Contrat : le contrat découlant de la commande.

Article 1 : Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 : Documents contractuels

Le Client confirme avoir pris connaissance du programme et de l'organisation de la prestation.

Dans le cas d'activité de formation, lors de la validation de l'organisation de la formation, l'INTEFP fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle sous format dématérialisé.

Le Client s'engage à retourner à l'INTEFP dans les plus brefs délais et avant la clôture des inscriptions un exemplaire signé et portant son cachet commercial (selon la typologie des formations, une avance peut être demandée lors de la validation de la convention – cf. article 3).

Une facture est adressée en fin de formation ou selon un calendrier de facturation prévu dans la convention.

Une attestation de présence au stage est adressée au stagiaire à la fin de la session de formation au regard de la feuille de présence.

Article 3 : Avance

Avant la prestation, une avance d'un montant forfaitaire fixé à 30% du tarif total de la prestation peut être demandée et sera établie à l'ordre de l'INTEFP, joint au contrat. Cette avance sera restituée à son signataire lors du règlement de la facture par le client.

Article 4 : Prix, facturation et règlements

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. En cas d'hébergement et de transport, les règles applicables seront précisées dans la convention de formation et les prix définis distinctement de ceux liés aux frais pédagogiques. La TVA appliquée est celle en vigueur. Les factures sont émises soit à l'issue de chaque prestation, soit à l'issue de chaque étape de la prestation. Les factures sont payables à l'ordre de l'INTEFP à réception de la facture selon les modalités financières fixées dans la convention de formation.

Article 5 : Pénalités de retard

Toute somme non payée 45 jours après réception de la facture donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal plus 8 points majoré de 40 euros forfaitaires. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

Article 6 : Conditions de report

Le Client s'engage à avertir l'INTEFP au plus tard 21 jours calendaires avant l'intervention de toute demande de report. Passé ce délai, l'INTEFP se réserve le droit de facturer au Client les frais de report suivants :

- 21 jours à 15 jours ouvrés avant la date d'intervention 30 % du coût de la prestation,
- 14 jours à 7 jours ouvrés avant la date d'intervention 60 % du coût de la prestation,
- 6 jours à 1 jour ouvrés avant la date d'intervention l'intégralité du prix de la prestation.

De plus, les frais de déplacement et d'hébergement non remboursables déjà engagés au moment du report seront remboursés par le Client sur présentation des justificatifs.

Article 7 : Annulation de stage en cas de prestation de formation

En cas de nombre insuffisant de participant, l'INTEFP se réserve le droit d'annuler ou de décaler une session jusqu'à 10 jours calendaires avant le début de la formation. De nouvelles dates seront alors transmises au Client.

Article 8 : Force majeure

Les cas de force majeure (reconnus comme tels par la jurisprudence des cours et tribunaux français) suspendront les obligations des Parties affectées par ces cas de force majeure ; Si leurs effets durent plus de trente jours, la Commande et/ou le Contrat pourra être résolu/résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties sans frais ni indemnité d'aucune sorte de part et d'autre.

Article 9 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'INTEFP en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'INTEFP pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à l'INTEFP afin de s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'INTEFP.

Article 10 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à traiter, de manière strictement confidentielle, les termes du Bon de Commande, du Contrat, et toutes les informations, qu'elles se seront communiquées, et celles dont elles auront eu ou pris connaissance à l'occasion de la Commande et du Contrat, qui auraient été signalées comme confidentielles ou qui par leur nature ou leur contexte doivent être considérées comme confidentielles.

Article 11 : Renonciation

Le fait pour l'INTEFP de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 12 : Droit applicable et règlements des différends

Le droit applicable à la Commande et au Contrat est le droit français à l'exclusion des règles de conflits de lois. Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la Commande et du Contrat, non résolu à l'amiable entre les Parties dans un délai de deux mois à compter de la survenance du différend, pourra être soumis aux Tribunaux compétents dans le ressort duquel se trouve le siège social de l'INTEFP.

Article 13 : Election de domicile

L'élection de domicile est faite par l'INTEFP à son siège social au :

1498 Route de Sain Bel
69280 MARCY L'ETOILE

Virginie GERMAIN-LOBROT
Chargée de développement des
formations SST
04 78 87 47 25
virginie.lobrot@travail.gouv.fr

Mail institutionnel :
intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr

Catherine LINARES
Responsable de projet
04 78 87 49 90
catherine.linares@travail.gouv.fr

Etablissement public à
caractère administratif
Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
82 69 09369 69
auprès de la
Préfecture de la région
Rhône Alpes
le 08 décembre 2006

Justine SEURAT
Assistante communication et
développement
04 78 87 47 85
justine.seurat@travail.gouv.fr

**Institut National du Travail,
de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle**
**Mission Santé Sécurité au
Travail**
1498 route de Sain Bel
69280 Marcy L'étoile

Site internet
www.intefp.travail-emploi.gouv.fr